



Swisscanto Supra
Fondation collective
des Banques Cantionales

Rapport de gestion 2012

Table des matières

2012: Défi relevé avec succès	4
Rétrospective 2012: Effectifs, cotisations versées	6
Placements de la fortune et politique de placement	7
Evolution du degré de couverture	8
Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2012: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	9
Rapport de la commission de placement	11
Compte annuel 2012	13
Bilan	14
Compte d'exploitation	16
Annexe au compte annuel	19
Rapport de l'organe de révision	38

2012: Défi relevé avec succès

L'optimisme n'était pas vraiment de rigueur au début de l'exercice 2012 en raison du contexte économique. Les taux d'intérêt demeuraient au plus bas, les restructurations de dettes battaient leur plein en Europe et aux États-Unis et les dettes publiques de divers pays préoccupaient non seulement les responsables politiques internationaux, mais aussi et surtout les populations touchées par la baisse du niveau de vie et le chômage.

Dans ces circonstances, les bons résultats globalement dégagés par Swisscanto Supra Fondation collective en 2012 n'en sont que plus réjouissants. La très grande fidélité des clients y a contribué pour beaucoup.

La tendance à la hausse du marché des actions a influencé le degré de couverture de Swisscanto Supra Fondation collective de façon très positive. Le degré de couverture de 110,2% au 31.12.2012 permet de créer de nouvelles réserves, ce qui augmente de nouveau la stabilité financière de la Fondation, pouvant ainsi garantir une sécurité supplémentaire aux entreprises affiliées.

Un arrêt du Tribunal Fédéral a provoqué quelques sensations dans le public l'année passée lors de sa publication; cet arrêt stipulait que toutes les indemnités versées aux gestionnaires de fortune et provenant du placement de la fortune de la

clientèle – nommées rétrocessions – devaient leur être ristournées. Cet arrêt et l'intérêt des médias qui s'en est ensuivi ont débouché également à Swisscanto Supra sur diverses questions posées par la clientèle. Swisscanto Supra a mis en exergue qu'elle n'était pas concernée par cet arrêt, et ce pour diverses raisons. L'intégralité des rémunérations obtenues de la part des partenaires actifs dans les placements est portée au résultat des placements et appartient de ce fait aux assurés. Swisscanto Supra se fait confirmer chaque année qu'elle n'a obtenu aucune indemnité de la part d'un tiers (cf p. 33 et 37 de ce rapport de gestion).

La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle a franchi une étape importante de sa mise en oeuvre en 2012. Pour Swisscanto Supra, il s'en est résulté que peu de changements, car la plupart des exigences de la réforme structurelle avaient été déjà mises en pratique auparavant. Le Conseil de fondation et l'organe de contrôle ont approuvé divers documents exigés par la réforme structurelle, dont les bases des dispositions sur l'intégrité et la loyauté.

À peine la réforme structurelle achevée, de nouveaux changements attendent la prévoyance professionnelle en Suisse. Le «Plan de réforme 2020» du Conseil fédéral fait l'objet d'un sérieux débat au sein de la branche de la prévoyance professionnelle. Swisscanto Suprasalue notamment les exigences de

transparence de ce plan et approuve toutes les mesures pour la réforme de la prévoyance vieillesse. N'oublions pas toutefois que la régulation de plus en plus stricte de la prévoyance professionnelle n'apporte souvent que peu d'avantages aux entreprises affiliées et aux personnes assurées, mais implique souvent de plus grands efforts de mise en oeuvre et de contrôle de la part des prestataires, et ainsi des coûts plus élevés.

Dans toutes ses actions, Swisscanto Supra restera fidèle à ses valeurs fondamentales, soit la transparence et la fiabilité, en dépit des conditions difficiles. En tant que client, vous pouvez toujours compter sur ces valeurs. Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération et vous remercions de votre confiance.



Hanspeter Hess
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2012: Chiffres-clé

Degré de couverture	2012	2011
Degré de couverture au 31.12. (en %)	110,2	105,4

Effectifs	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	174	162	12	7,4
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	202	182	20	11,0
Nombre de contrats	370	370	0	0,0
Personnes assurées	1429	1426	3	0,2

Effectifs

Le nombre des entreprises affiliées est demeuré inchangé; le nombre des personnes assurées n'a augmenté que de façon

minime. Le capital réglementaire a cependant augmenté de 7,4% et la fortune de 11,0% durant la période considérée.

Cotisations versées	2012 en CHF Mio.	2011 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	18,1	17,6	0,5	2,8
Primes uniques	2,9	1,6	1,3	81,2
Total	21,0	19,2	1,8	9,4

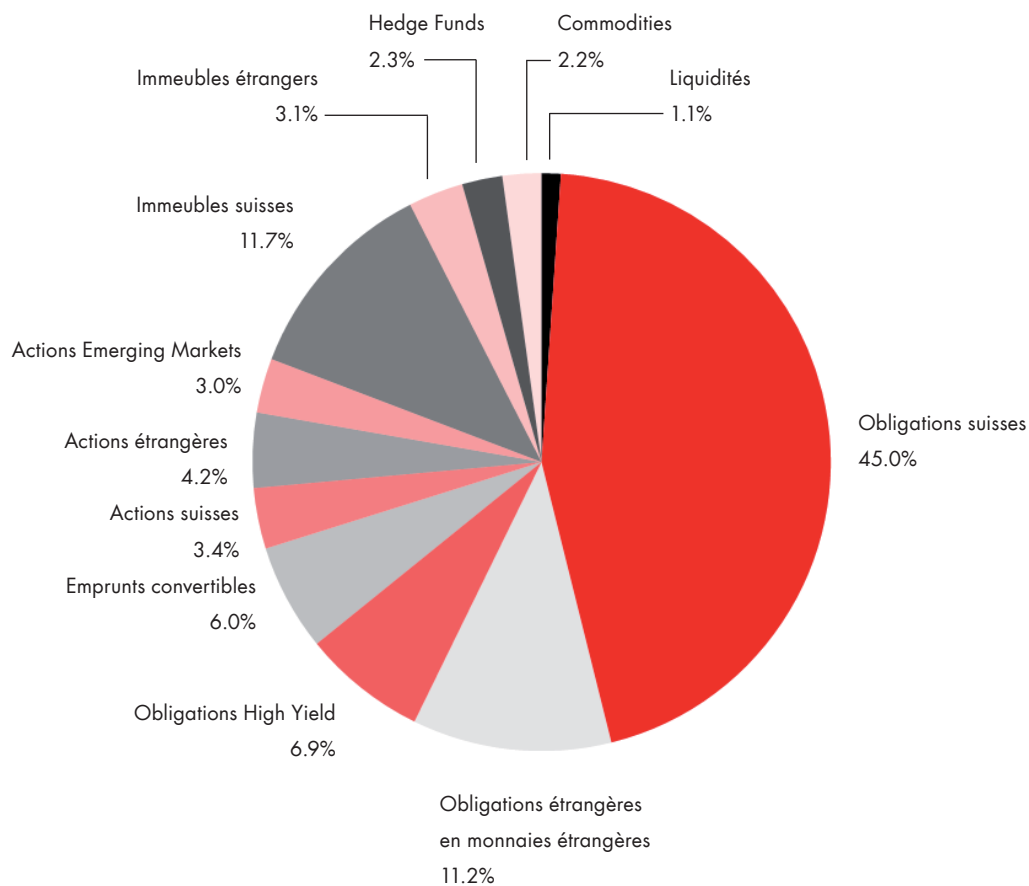
Cotisations versées

Les contributions périodiques des employeurs et des employés ont légèrement augmenté durant la période considérée, alors que les primes uniques ont pour leur part augmenté de façon

significative. Il en résulte un accroissement total de 9,4% des cotisations versées.

Placements de la fortune et politique de placement

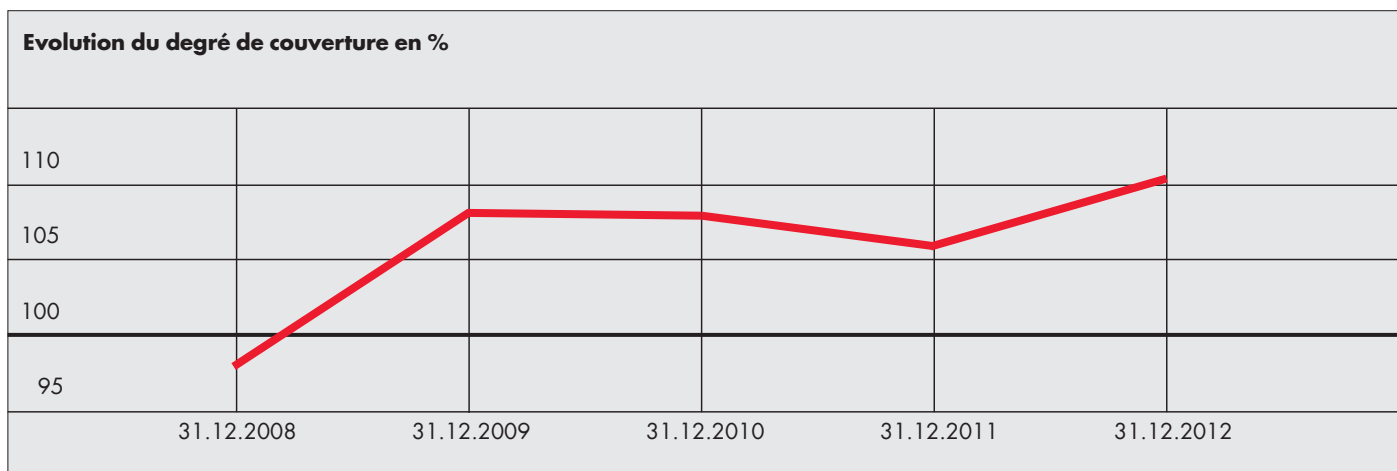
Asset Allocation au 31.12.2012



Placements de la fortune total (100%): CHF 202 Mio.

Evolution du degré de couverture

Grâce à la performance réjouissante de presque tous les groupes de placement, le degré de couverture a vu une augmentation marquante, passant de 105,4 % à 110,2 % durant l'année considérée.



Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2012: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

Rétrospective 2012

De nouveau plus d'acheteurs sur le marché des actions.

Le premier trimestre fut marqué par une ambiance de placement nettement meilleure, conséquence de l'apaisement de la crise européenne de la dette. La grande crainte relative aux risques sur les actions recula d'abord devant un optimisme prudent et, sur la base d'évaluations attractives, différents groupes d'acheteurs revinrent sur les marchés des actions. L'évolution robuste et persistante des bénéfices de beaucoup d'entreprises fut un bon motif pour prendre désormais un peu plus de risques. En même temps, le marché des actions US évolua mieux que les marchés européens.

Cette évolution se poursuivit d'abord selon le même style au début du deuxième trimestre. Sur les marchés régnait l'espoir que l'Europe se redresse grâce aux mesures de soutien de la politique et de la Banque Centrale Européenne (BCE), et qu'ainsi la problématique de la dette ne soit plus dramatique. De plus, des chiffres trimestriels très prometteurs étaient présentés en Europe et en Amérique du Nord. Il s'ensuivit pourtant une désillusion lorsqu'en mai, les élections grecques montrèrent qu'une grande partie de la population remettait fondamentalement en question les mesures d'austérité décidées. La crise immobilière en Espagne et celle des banques concernées amplifièrent cette insécurité. A nouveau, les marchés doutèrent de plus en plus que les réformes économiques urgentes et nécessaires soient réellement mises en pratique dans les pays européens. En plus apparut la crainte d'une trop lente reprise conjoncturelle aux USA et d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise. En conséquence, les marchés restèrent volatils et clôturèrent le trimestre en léger recul.

La BCE renforce la confiance des investisseurs

En été, les investisseurs craignirent de nouvelles suites douloureuses à la crise des dettes. C'est alors que Mario Draghi (président de la BCE) déclara que son institut fera tout ce qui est nécessaire pour maintenir l'euro. Cela suffit pour faire remonter tous les cours des catégories de placement à haut risque, tels que les actions ou les emprunts des entreprises. En septembre, la confiance des investisseurs fut encore renforcée par l'annonce des banques centrales de stabiliser la situation avec des achats en masse d'obligations d'états de la zone euro. Les marchés ne se préoccupèrent pas du fait que

les problèmes d'endettement restaient encore sur la table. Au troisième trimestre, les indicateurs du marché immobilier US indiquant une stabilisation eurent aussi une influence positive, de même que les résultats globalement positifs des entreprises pour le deuxième trimestre. Ce furent exactement les ingrédients nécessaires pour une bonne performance des marchés d'actions. Alors que le marché US indiquait une croissance de 6%, les marchés européens augmentaient pour leur part de plus de 8%.

Au quatrième trimestre, l'attention de beaucoup d'investisseurs se déplaça d'Europe vers les USA. Les thèmes dominants y étaient le résultat des élections présidentielles, ainsi que «l'écueil fiscal» imminent dans le cas où le Congrès ne pouvait se mettre d'accord sur un nouveau budget. Tandis que les marchés européens et asiatiques avaient le vent en poupe au cours du dernier trimestre, le marché des actions US reculait.

Beaucoup mieux que prévu

Comme 2012 fut aussi une bonne année pour les obligations, en particulier les Corporate et High-Yield Bonds, la plupart des investisseurs purent sans doute être satisfaits des résultats. De plus, les principales monnaies restèrent stables face au franc suisse. Celui qui l'aurait pronostiqué une année auparavant aurait probablement été traité d'éternel optimiste. Les marchés se sont nettement mieux comportés que ne laissait prévoir l'ambiance des placements, longtemps sous pression. La politique y a certainement contribué pour une part essentielle (mise à disposition de liquidités par les banques d'émission BCE et FED), ainsi que la justice (accord de principe du tribunal constitutionnel allemand au sauvetage de l'euro), ce qui constitua un appui suffisant pour sauver l'euro, au moins durant un prochain temps, et pour empêcher une banqueroute de la Grèce et de l'Espagne.

Perspectives pour 2013

Eclaircie à l'horizon conjoncturel

Surmonter la crise de la dette en Europe reste naturellement un grand défi pour la nouvelle année également. Les pays périphériques doivent en particulier rendre concurrentielle leur économie publique afin d'assurer à nouveau un meilleur équilibre de l'union monétaire. C'est pourquoi il n'est pas exclu que des informations négatives provenant de ces pays puissent à nouveau provoquer l'insécurité des marchés. Mais il existe plusieurs développements qui justifient un optimisme prudent quant à l'évolution économique.

- Le déficit de la balance des paiements des pays européens fortement endettés a nettement reculé ou est déjà résorbé. Entretemps, les pays périphériques devraient avoir effectué environ le tiers du processus d'adaptation.
- Les USA disposent de très grands gisements de pétrole et de gaz qui peuvent être extraits grâce à de nouvelles technologies. Ainsi, le pays devrait bientôt être autonome, ou même devenir exportateur de pétrole et de gaz. Cela contribue directement à la croissance, par exemple dans les nouvelles constructions et dans le développement des infrastructures énergétiques.
- Le marché immobilier américain commence à s'améliorer. Dans la plupart des régions, le très grand nombre de ventes de maisons a provoqué la hausse des prix et le nombre de nouvelles constructions a lui aussi nettement augmenté. Cela est très significatif pour l'évolution globale de l'économie. La raison est qu'en prenant l'ensemble de l'immobilier américain (secteurs de l'habitation, de l'industrie et du domaine public), on obtient la plus grande classe de placement du monde. L'augmentation des prix de ces derniers temps agit comme un carburant pour l'économie américaine. Des effets positifs sur la fortune sont actuellement observés. Avec la hausse du prix des maisons, les propriétaires immobiliers peuvent toujours mieux se refinancer avantageusement, ils se sentent plus "riches" et consomment davantage. Les banques doivent dorénavant procéder à moins d'amortissements et constituer moins de provisions, ce qui leur procure plus de marge pour l'octroi de nouveaux crédits. Cet effet sur la fortune et ses développements dépasse de loin les effets directs sur la croissance de l'emploi par l'activité accrue dans la construction.

Nous escomptons que l'économie mondiale reprenne légèrement cette année et que l'union monétaire européenne trouvera le chemin pour ressortir de la récession. Les états périphériques ne devraient cependant connaître de nouveau la croissance qu'à partir de 2014.

Année difficile pour les obligations

Après qu'une performance d'environ 5% ait même pu être atteinte avec les obligations en francs suisses, les investisseurs devaient appréhender une année difficile. Ce qui est mis en évidence par le déclin des rendements. En ce moment, ce montant est juste encore de 0,85% pour le Swiss-Bond-Index AAA-BBB. Les investisseurs qui désirent néanmoins obtenir un rendement positif avec des obligations en basse conjoncture doivent par conséquent contracter des crédits à risques plus élevés. Les placements en obligations d'entreprises restent judicieux pour des raisons de diversification et de rendement, mais une sélection soigneuse des débiteurs est encore plus importante.

Actions indispensables

En fonction des attentes de bénéfices et en comparaison avec les autres catégories de placement, les marchés d'actions de la plupart des régions continuent d'être jugés attractifs. La sous-évaluation des actions européennes est particulièrement prononcée, c'est pourquoi le potentiel sur les cours est très grand dans ce segment. Dans le portefeuille d'actions européennes, nous favorisons les secteurs affichant une évaluation spécialement favorable, comme par exemple les banques, les assurances le software et les médias. D'autres secteurs pourraient aussi particulièrement profiter de la hausse conjoncturelle. Nous ne sommes pas assez engagés, entre autres, dans les secteurs de l'approvisionnement et des télécommunications. S'ajoute le fait que beaucoup d'investisseurs se sont longtemps écartés des plus hauts risques, qui ont encore actuellement une faible cotation. Les investisseurs privés, mais aussi institutionnels, sont «sous-investis». A la recherche de meilleurs rendements, ils pourraient aussi revenir sur les marchés d'actions et leurs achats devraient pour le moins soutenir les cours.

Swisscanto
Asset Management SA

Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

Une année de placement couronnée de succès est derrière nous. Presque toutes les catégories de placement ont évolué de manière positive. Malgré des intérêts très bas depuis une année déjà, même les placements à taux fixe ont permis de réaliser un rendement positif. Les rendements ont baissé en conséquence, aussi bien pour les prêts aux états, aux entreprises que pour les emprunts à taux élevé. Les prêts aux entreprises ont enregistré les plus forts gains sur cours, en particulier les prêts à faible solvabilité dans le segment à taux élevé (Obligations High-Yield).

La performance des marchés d'actions a aussi pu s'écrire à deux chiffres. Elle a atteint l'an dernier 13,4% pour les marchés d'actions (exprimés en CHF) mesurés selon l'indice des actions mondiales MSCI-monde. Avec +17,7%, les marchés d'actions suisses (SPI) obtiennent un résultat au-dessus de la moyenne. Par rapport à l'an dernier, les autres marchés d'actions terminent bien également : Allemagne (DAX: +29,1%), Grèce (+33,4%), Japon Nikkei 225: +22,9%), ainsi que les pays émergents: Thaïlande (+35,8%), Philippines (+33,3%).

Pour la douzième année consécutive, l'or a continué de progresser, mais l'augmentation a été un peu plus faible que l'année précédente (+7,1% en USD).

Dans notre portefeuille, les catégories de placement «Immobilier Etranger» (+24,4%) et «Obligations High-Yield» (+22,3%) ont le mieux progressé, représentant 3,1%, resp. 6,9% des placements en fin d'année. Les trois catégories d'actions «Suisse» (+17,0%), «Etranger» (+16,5%) et «Marchés émergents» (+11,2%), se sont également bien comportées; elles représentent au total 10,6% du portefeuille.

Enfin, les «Obligations Suisse» (+3,2%) et les «Monnaies étrangères» (+9,1%) ont également contribué au bénéfice de façon positive, en représentant 45,0%, resp. 11,2% du portefeuille en fin d'année. La seule performance négative (-2,1%) a été enregistrée dans les matières premières.

Le rendement global du portefeuille se monte à +7,2% en fin d'année, se situant ainsi nettement au-dessus des minima et des objectifs de rendement à long terme. Cette performance est aussi comparable à l'indice plutôt défensif Pictet LPP 25 (+7,6%) et à l'indice Crédit Suisse PK (+7,2%). Ces deux indices présentent une part d'actions comparativement plus élevée.

Degré de couverture

Finalement, cette réjouissante performance se manifeste aussi dans l'évolution du degré de couverture, qui s'améliore en 2012 en passant de 105,4% à 110,2%.

Compte annuel 2012

Bilan au 31 décembre 2012 et 2011	14
Compte d'exploitation	16
Annexe au compte annuel	19

Bilan au 31 décembre 2012 et 2011

Actifs

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	23 390 296.42	15 142 273.41
Créances	2 783 363.44	1 870 091.67
Placements des capitaux	176 204 297.49	165 080 190.57
Liquidités stratégiques	1 884 599.99	1 650 197.00
Placements collectifs Obligations	111 238 273.20	106 619 308.50
Placements collectifs Emprunts convertibles	10 539 063.80	9 364 836.00
Placements collectifs Actions	18 704 960.23	15 666 863.35
Placements collectifs Immeubles	26 027 154.70	23 879 609.50
Placements collectifs Hedge Funds	3 976 669.57	3 930 054.22
Placements collectifs Commodities	3 833 576.00	3 969 322.00
Total Placements de la fortune	202 377 957.35	182 092 555.65
Compte de régularisation des actifs	663 282.00	331 465.00
Total Actifs	203 041 239.35	182 424 020.65

Passifs

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	163 702.45	1 065 198.20
Autres obligations	20 021.00	161 829.71
Total obligations	183 723.45	1 227 027.91
Compte de régularisation passif	7 016 305.95	6 591 963.45
Réserves de contributions de l'employeur	3 571 884.70	3 367 743.00
Capitaux de prévoyance et fonds libres des oeuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	173 635 613.30	161 641 935.70
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	527 194.52	656 051.77
Total capitaux de prévoyance et fonds libre des oeuvres de prévoyance	174 162 807.82	162 297 987.47
Réserve de fluctuation des cours	18 106 517.43	8 939 298.82
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total sous-couverture	0.00	0.00
Total Passifs	203 041 239.35	182 424 020.65

Compte d'exploitation

	2012 en CHF	2011 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	28 669 356.90	25 117 601.05
Cotisations salariés	5 761 964.75	5 699 139.65
Cotisations employeurs	12 315 714.55	11 916 950.65
Primes uniques et sommes de rachat	9 933 677.60	7 213 010.75
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	658 000.00	288 500.00
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	2 909 899.85	1 645 384.50
Prestations de libre passage	2 772 851.75	1 504 853.20
Versements pour la propriété du logement/divorce	137 048.10	137 048.10
Primes de nouveaux contrats	0.00	3 483.20
Apports de cotisations et prestations d'entrée	31 579 256.75	26 762 985.55
Prestations réglementaires	- 5 776 837.95	- 7 425 981.30
Rentes de vieillesse	- 368 922.80	- 358 757.15
Rentes de survivants	- 57 150.00	- 57 150.00
Rentes d'invalidité	- 226 744.90	- 214 126.65
Autres prestations réglementaires	- 14 318.40	- 14 318.40
Prestations en capital à la retraite	- 4 523 142.70	- 6 537 101.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 586 559.15	- 244 527.50
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 13 994 524.20	- 10 405 210.75
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 13 334 489.60	- 9 147 681.65
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 660 034.60	- 1 257 529.10
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 19 771 362.15	- 17 831 192.05
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 12 052 508.05	- 9 375 138.40
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	- 9 536 118.70	- 7 468 886.70
Rémunération du capital de prévoyance	- 2 457 558.90	- 3 021 551.80
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	128 857.25	35 530.90
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	- 187 687.70	1 079 769.20
Produit de prestations d'assurance	1 989 648.65	1 172 184.40
Prestations d'assurance	1 233 088.65	851 696.35
Surplus de bénéfices des assurances	756 560.00	320 488.05
Charges d'assurance	- 3 842 348.60	- 3 820 174.40
Primes d'assurance	- 3 820 326.10	- 3 801 143.00
Cotisations au fonds de garantie	- 22 022.50	- 19 031.40
Résultat net de l'activité d'assurance	- 2 097 313.40	- 3 091 334.90

	2012 en CHF	2011 en CHF
Résultat net des placements	11 953 364.19	956 978.73
Produits des liquidités stratégiques	- 46 334.15	- 249 752.50
Produits des obligations	6 446 042.61	4 850 954.81
Produits des emprunts convertibles	566 958.72	- 1 012 625.65
Produits des actions	2 801 692.97	- 2 867 664.93
Produits des immeubles	2 206 702.90	519 810.51
Produits des Hedge Funds	58 527.14	- 163 133.78
Produits des Commodities	- 15 055.71	- 45 526.58
Total produits des placements	12 018 534.48	1 032 061.88
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	11 248.90	13 986.63
Produits d'intérêt des créances	14 283.20	22 392.69
Charges d'intérêt pour engagements	- 30 574.75	- 14 352.70
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	- 16 454.00	- 18 847.55
Charges pour l'administration des placements	- 43 673.64	- 78 262.22
Total produits des autres actifs et de fonds de tiers	- 65 170.29	- 75 083.15
Autres produits	5 906.40	9 626.65
Produits de prestations fournies	0.00	2 299.95
Autres produits	5 906.40	7 326.70
Frais d'administration	- 694 738.58	- 712 388.13
Frais d'administration	- 681 168.58	- 698 828.13
Frais pour marketing et publicité	- 13 570.00	- 13 560.00
Excédent des produits avant dissolution de la réserve de fluctuation des cours	9 167 218.61	- 2 837 117.65
- Constitution/+ Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	- 9 167 218.61	2 837 117.65
Excédent de produits/charges	0.00	0.00

Annexe au compte annuel

Bases et organisation	20
Nature de l'application du but	23
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	24
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	25
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	36
Exigences de l'autorité de surveillance	37
Autres informations relatives à la situation financière	37
Rapport de l'organe de révision	38

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

N° 3.010.999
N° NR 30

Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation

29.11.1984, dernière révision: 12.12.2007

Règlement des placements

01.12.2009

Règlement pour la liquidation partielle

12.11.2010

Règlement des réserves

12.04.2010

Règlement d'organisation

01.06.2000

Règlement de prévoyance

individuellement selon chaque œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (anciennement Patria Société Suisse d'assurances sur la vie). La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la

Fondation et Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe de gestion / Droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Hanspeter Hess Philipp Gmür Donald Desax Silvio Hefti Martin Künzler Albert Gallegos Beat Müller René Raths	Président Vice-président Membre Membre Membre Membre Membre Membre
Commission de placement	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Claude Schreiber René Eggimann Roland Kaufmann Michael Maxelon Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Responsable du service juridique Marketing et communication Responsable du service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule SA, Bâle
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des Assurances sociales, Berne

Employeurs affiliés

	2012 Nombre	2011 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	370	388
Entrées	21	20
Sorties	- 21	- 38
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	370	370

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2012 Nombre	2011 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 426	1 483
Entrées	57	35
Sorties	- 54	- 92
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	1 429	1 426

Bénéficiaires de rentes	31.12.2012 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2011 Nombre
Rentes de vieillesse	34	3	31
Rentes d'invalidité	15	1	14
Rentes d'orphelins	1	0	1
Rentes de conjoints	2	0	2
Total	52	4	48

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhérent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle subobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation.

Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, restent réservés les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Instruments boursiers tels que les Futures	Valeur du marché
Instruments non-boursiers tels que les avances sur devises et les SWAPS	Valeur de renouvellement au jour du bilan
Conversion des valeurs en monnaies étrangères	Cours du jour
Créances	Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation
Placements collectifs	Valeur du cours
Compte de régularisation des actifs	Valeur nominale

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle (ci-après Helvetia), pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 13'400'000 (année précédente CHF 11'490'000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2012 en CHF	2011 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	161 641 936	151 151 497
Cotisations d'épargne	15 081 678	14 850 155
Primes d'épargne AI	120 188	63 442
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	12 794 045	9 365 540
Versements pour la propriété du logement/divorce	137 048	137 048
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 13 272 869	- 9 052 042
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 4 663 937	- 6 637 727
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 660 035	- 1 257 529
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	2 457 559	3 021 552
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	173 635 613	161 641 936
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	1.50%	2.00%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations subobligatoires.

Résultat du dernier rapport d'expertise technique

Dans son rapport technique succinct au 31.12.2012 daté du 25.02.2013, l'expert en prévoyance professionnelle arrive aux conclusions suivantes:

Le règlement des provisions ne prévoit aucune provision technique pour la structure actuellement valable du point de vue de la technique actuarielle de la fondation. En fonction de la structure technique spécifique de la Fondation, nous pouvons confirmer que tous les risques techniques assurés sont couverts à 100% sur une base individuelle et que les réserves techniques sont suffisamment dotées. La capacité de risque technique de la Fondation n'est pas modifiée et est jugée très bonne.

Durant l'année sous revue, la fondation n'est pas tout à fait parvenue à obtenir la solvabilité requise. La réserve de fluctuation de valeurs a augmentée d'environ 52% par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ le 99% de la valeur-cible. La capacité de risque technique des placements a par conséquent légèrement reculé.

L'effectif des assurés est demeuré inchangé, et la situation du cash-flow est bonne.

En résumé, il peut être constaté qu'en raison de ces explications, la capacité de risque de la fondation n'est que très légèrement limitée, avec au final un degré de couverture de 110,2%.

En tant qu'experts reconnus dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous pouvons confirmer que la fondation, en fonction des chiffres techniques d'assurance disponibles et des modifications de ces 12 derniers mois, est en mesure de remplir ses obligations – également dans le futur – et qu'actuellement, aucune mesure n'est à prendre.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Composition des fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	275'616	274 244
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	181'763	292 355
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	69'816	89 452
Total des réserves techniques	527'195	656 052

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Actifs au bilan	203 041 239	182 424 021
Obligations et comptes de régularisation	- 7 200 029	- 7 818 991
Fortune de prévoyance disponible	195 841 210	174 605 029
Capital de prévoyance des assurés actifs	173 635 613	161 641 936
Réserve de contributions de l'employeur	3 571 885	3 367 743
Réserves techniques	527 195	656 052
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	177 734 693	165 665 730
Degré de couverture en %	110.2	105.4

Degré de couverture

Le règlement de prévoyance de Swisscanto Supra Fondation collective prévoit qu'un découvert technique en cas de liquidation totale ou partielle d'une œuvre de prévoyance soit compensé, y compris avec les réserves de contributions de

l'employeur. C'est pourquoi ces réserves de contributions sont traitées comme des capitaux de prévoyance et des réserves techniques pour le calcul du degré de couverture.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle d'investissement.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les banques de dépôt sont la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Vaudoise.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. Son but est de piloter les placements dans la marge de fluctuation des catégories de placement au moyen d'instruments dérivés qui sont à disposition. Les transactions de Rebalancing pour ces catégories de placement sont également effectuées dans le cadre des limites définies dans le contrat. Les tâches, les responsabilités et les échéances sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 24.04.2008 passé avec la Banque Cantonale de Zurich.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans le contrat de gestion de fortune séparé daté du 06.12.2001. Il s'agit ici en particulier de l'établissement du rapport mensuel pour les placements de base ainsi que l'information de la Commission de placement sur les résultats atteints, les attentes des marchés et les événements extraordinaires concernant les placements de base.

Les placements traditionnels concernent exclusivement des droits de la Fondation de placement Swisscanto et des fonds de Swisscanto Asset Management SA.

L'Overlay Management concerne les placements non traditionnels tels que Futures boursiers, les opérations hors bourse sur devises ainsi que les intérêts Swap.

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

Stratégie de placement au 31.12.2012

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur du marché y compris les dérivés en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	1.0%	0.0%	10.0%	1 884 600	1 490 937	3 375 537	1.9%
Obligations suisses	43.2%	35.2%	51.2%	79 361 039	0	79 361 039	44.6%
Obligations étr. en monnaie étr.	11.4%	3.4%	19.4%	19 660 688	304 000	19 964 688	11.2%
Obligations High Yield	6.4%	5.2%	7.6%	12 216 546	0	12 216 546	6.9%
Placements coll. Obligations				111 238 273	304 000	111 542 273	
Placements coll. Emprunts convertibles	6.4%	5.2%	7.6%	10 539 064		10 539 064	5.9%
Actions suisses	3.4%	0.0%	11.0%	5 972 935	135 000	6 107 935	3.4%
Actions étrangères	3.4%	0.0%	11.0%	7 363 108	530 015	7 893 123	4.4%
Actions Marchés émergents	3.4%	2.2%	4.6%	5 368 917		5 368 917	3.0%
Placements coll. Actions				18 704 960	665 015	19 369 975	
Immeubles suisses	11.4%	10.6%	12.2%	20 581 291		20 581 291	11.6%
Immeubles étrangers	5.0%	4.6%	5.4%	5 445 863		5 445 863	3.1%
Placements coll. Immeubles				26 027 155		26 027 155	
Placements coll. Hedge Funds	2.5%	2.0%	3.0%	3 976 670		3 976 670	2.2%
Placements coll. Commodities	2.5%	0.0%	5.0%	3 833 576	593 380	4 426 956	2.5%
Total placements de capitaux	100.0%			176 204 297	1 562 395	177 766 693	
Liquidités				23 390 296			
Créances				2 783 363			
Compte de régularisation actif				663 282			
Autres actifs				26 836 942			
Somme de bilan				203 041 239			

La stratégie de placement concernant la catégorie Immeubles Etrangers n'est pas encore tout à fait opérationnelle resp. actuellement en attente. La stratégie de placement sera aussi

étudiée au moyen de l'Asset Liability Management, en relation avec l'examen en cours de l'organisation actuarielle.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités					
	Autres créances des capitaux immobilisés	150 498 873	304 000	150 802 873	73.7	100.0%
	Total en CHF	128 268 849	0			
	Total en monnaies étrangères	22 230 024	304 000			
55a	Titres de gage immobilier et cédules hypothécaires	0		0	0.0	50.0%
	en CHF	0				
55b	Actions	18 641 851	665 015	19 306 866	9.4	50.0%
	en CHF	5 972 935	135 000			
	en monnaies étrangères	12 668 916	530 015			
55c	Immeubles	26 027 154		26 027 154	12.7	30.0%
	Suisse	20 581 291				
	Étranger	5 445 863		5 445 863	2.7	10.0%
	en CHF	0				
	en monnaies étrangères	5 445 863				
55d	Placements alternatifs	7 873 361	593 380	8 466 741	4.1	15.0%
	en CHF	3 976 669				
	en monnaies étrangères	3 896 692	593 380			
	Total des actifs selon bilan	203 041 239	1 562 395			
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	44 241 495	1 427 395	45 668 890	22.5	30.0%

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont couramment soumis au Contrôler d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon la

méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	2012	Perfor- mance %	2011
	CHF		CHF
Liquidités stratégiques	3 458	n/a	4 987
Obligations suisses CHF	2 403 418	3.21	4 429 439
Obligations étrangères en monnaies étrangères	1 766 015	9.14	472 376
Obligations High Yield	2 276 609	22.35	- 50 860
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	566 959	5.99	- 1 012 626
Actions suisses	1 047 443	17.88	- 327 556
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	1 245 342	16.47	- 1 302 951
Actions Marchés émergents	508 909	11.19	- 1 237 158
Immeubles suisses	1 135 391	5.8	989 891
Immeubles étrangers	1 071 311	24.41	- 470 080
Hedge Funds	58 527	1.54	- 163 134
Commodities	- 15 056	- 2.1	- 45 527
Opérations à terme sur devises	- 49 792	n/a	- 254 740
Total placements	12 018 534	7.23	1 032 062

	2012 en CHF	2011 en CHF
Produit de la gestion Overlay		
Conduite tactique des classes de placement	0	- 1 080 191
Rebalancing	281 408	317 947

	2012 in CHF	2011 in CHF
Produit des intérêts des liquidités	11 249	13 987
Produit des intérêts des créances	14 283	22 393
Charges d'intérêts pour engagements	- 30 575	- 14 353
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 16 454	- 18 848
Total produit autres actifs et engagements	- 21 497	3 179
Frais de gestion de fortune	- 43 674	- 78 262
Résultat net des placements	11 953 364	956 979

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Instruments dérivés courants (ouverts)

Dans sa séance du 16.4.2008, le Conseil de fondation a décidé de mettre en oeuvre une gestion Overlay. Le but d'un mandat Overlay est d'une part la gestion tactique des placements à l'intérieur de la marge de fluctuation des cours, d'autre part la réalisation des transactions de Rebalancing au moyen d'instruments dérivés dans les catégories de placement où de tels instruments existent.

Ce mandat a débuté le 01.07.2008. Actuellement, les catégories de placement suivantes sont conduites avec une gestion Overlay: Obligations suisses, Obligations étrangères, Actions suisses, Actions étrangères sans marchés émergents et Commodities.

Opérations à terme sur devises

Pour chaque transaction Future ou Swap en monnaie étrangère, une opération à terme sur devises est conclue simultanément pour un montant égal au nominal du contrat de la monnaie respective. Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en tout temps et en totalité par les placements de base.

Le contrat prévoit l'utilisation des instruments dérivés suivants:

Indice Actions Futures, Indice Commodity Futures (Cash Settlement), Bond Futures, SWAPS d'intérêts CHF et EUR avec une durée restante maximale de 15 ans, affaires de devises à terme en monnaie AUD, CAD, GBP, HKD, JPY, SGD, et USD.

L'ensemble des positions dérivées à engagement réduit doit en tout temps être complètement couvert par les placements de base.

Au 31.12.2012, les opérations suivantes subsistent, avec une valeur marchande de CHF – 9'253 (année précédente: CHF 3'523):

Opérations à terme sur devises	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
	- 9 253	1 490 937	1 535 637

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures suivants, couverts en tout temps par les placements de base, subsistent au 31.12.2012:

Futures	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations suisses	0	304'000	322'561
Obligations étrangères en monnaies étrangères	0	573'000	0
Actions suisses	0	135'000	136'449
Actions étrangères	0	530'000	531'460
Commodities	0	593'000	591'883
Total	0	2'135'000	1'582'353

* Exigences de liquidités selon OPP2

Instruments dérivés courants (ouverts):

Swaps d'intérêts

Dans la conduite tactique des Obligations Suisse, on met en place selon le volume, soit un Swap d'intérêts avec durée résiduelle maximale de 15 ans, soit des CONF-Futures.

La valeur nominale des Swaps est toujours entièrement couverte par la valeur des placements de base.

Swaps d'intérêts	Valeur marchande en CHF	Valeur nominale	Exposition en CHF (OPP2)*
	- 4 094	- 2 100 000	0

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des Swaps d'intérêts figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Explications relatives à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Etat au début de la période	3 367 743	4 428 665
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	658 000	288 500
Apports de nouveaux contrats	0	0
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 20 000	- 76 974
Utilisation pour le paiement des primes	- 450 312	- 657 769
Utilisation pour primes uniques	0	- 633 527
Intérêt	16 454	18 848
Etat à la fin de la période	3 571 885	3 367 743

Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées à 0.5%.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Primes dues	1 375 517	1 215 695
Avoir d'assurance	998 345	579 051
Impôt anticipé	409 502	75 346
	2 783 363	1 870 092

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Prestations payées d'avance	466 924	149 472
Autres comptes de régularisation	196 358	181 993
	663 282	331 465

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2012 en CHF	31.12.2011 en CHF
Charges de l'indemnité de distribution/Frais de courtage	750 000	500 000
Primes payées d'avance	425 581	657 315
Prestations d'entrée en suspens	5 798 439	5 371 709
Autres comptes de régularisation	42 286	62 939
	7 016 306	6 591 963

Explications relatives aux charges d'assurance	2012 en CHF	2011 en CHF
Prime de risque	2 943 476	2 911 157
Prime pour frais de gestion	878 850	889 987
Cotisations au fonds de garantie	20 023	19 031
	3 842 349	3 820 174

Explications relatives aux charges d'administration	2012 en CHF	2011 en CHF
Indemnités de distribution	330 962	345 423
Courtages	270 000	270 000
Organe de contrôle, expert, surveillance	44 242	45 519
Autres frais d'administration	35 965	37 886
	681 169	698 828

Exigences de l'autorité de surveillance

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Le placement de la fortune de Swisscanto Supra s'effectue d'une part selon un contrat de collaboration avec Swisscanto Fondation de placement, et d'autre part selon un contrat de placement de fonds avec Swisscanto Asset Management SA ainsi que le contrat de gérance de fortune avec la Banque Cantonale de Zurich pour Overlay-Mangement.

Les trois partenaires confirment tous par écrit qu'ils ne reçoivent aucune rétrocession de tiers dans le cadre des relations contractuelles susmentionnées.

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2012, ces parts ont atteint la somme de CHF 765'560 (année précédente: CHF 320'488). Conformément au règlement, ce montant est utilisé pour soutenir le degré de couverture.

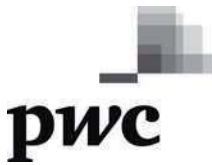
Autres informations relatives à la situation financière

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Evénements survenus après la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et qui auraient exercé une influence déterminante sur le compte annuel.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales
Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

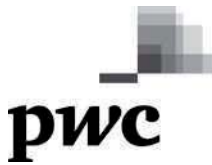
Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis- saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 18 juin 2013

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Editeur:
Swisscanto Supra
Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26
Case postale 3855
4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch
www.swisscanto.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto